

Bachelier en management du tourisme et des loisirs

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Culture			
Ancien Code	ECTO1B14CLT	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COTO1140		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	72 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Didier SAINT-JEAN (didier.saint-jean@helha.be)		
Coefficient de pondération		60	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement permet à l'étudiant de développer ses savoirs, savoir-faire et savoir-être dans les matières liées à la culture générale nécessaire aux métiers du tourisme.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
 - 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
 - 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
 - 1.5 Développer la polyvalence et proposer des solutions innovantes pour ses projets
- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**
 - 2.1 Accueillir et informer les clients, les partenaires et les prestataires
 - 2.6 Pratiquer l'écoute et l'empathie, s'ouvrir aux autres cultures en tenant compte des traditions
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au tourisme**
 - 3.1 Utiliser des supports cartographiques et gérer la dimension espace-temps des produits
 - 3.2 Exploiter les potentialités des logiciels et des outils de recherche d'information et de réservation spécifiques au secteur
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
 - 4.1 Identifier les attentes, les besoins, apprécier les réactions des clients, des fournisseurs et proposer des solutions
 - 4.2 Rechercher, vérifier, comparer, et exploiter les informations nécessaires et pertinentes pour chaque projet ou mission

Acquis d'apprentissage visés

Les acquis d'apprentissage visés sont repris dans chaque description des activités d'apprentissage composant cette unité d'enseignement.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECTO1B14CLTA	Patrimoines I	36 h / 3 C
ECTO1B14CLTB	Formation sociale et culturelle	36 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 60 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECTO1B14CLTA	Patrimoines I	30
ECTO1B14CLTB	Formation sociale et culturelle	30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

5. Cohérence pédagogique

Formation Sociale et Culturelle: l'étudiant va se concentrer sur divers aspects touristiques de la Belgique (analyse des aspects incontournables pour les métiers du tourisme tels que la culture, le folklore, l'architecture, l'histoire, l'économie...)

Patrimoine : L'étudiant va adopter la même technique que pour le cours précédent mais selon une perspective plus large. Les thématiques seront les mêmes mais à l'échelle européenne. L'étudiant sera capable de comparer les divers aspects du tourisme entre la Belgique et les autres pays.

Les différentes AA de cette UE concourent ensemble à l'acquisition des compétences au sein de cette UE.

Etudiants diplômables en janvier

L'AA est réorganisable en janvier, et le contenu de l'évaluation portera:

-à la 1ersession: sur la matière du Q1 de l'année N et le Q2 de l'année (examen écrit 100%)

-à la 2esession: sur la matière du Q1 de l'année N et le Q2 de l'année (examen écrit 100%)

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en management du tourisme et des loisirs

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Patrimoines I			
Ancien Code	4_ECTO1B14CLTA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COTO1141		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Didier SAINT-JEAN (didier.saint-jean@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage s'inscrit dans l'unité d'enseignement Culture I. Elle vise à développer les connaissances culturelles, essentiellement basées sur l'Histoire de l'Art, rencontrées dans le secteur du tourisme.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de :

d'identifier, expliciter les différents styles architecturaux et courants d'Art rencontrés au national et européen.
Rechercher les informations et mener une réflexion afin de commenter les "incontournables" du patrimoine européen.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Europe de l'ouest (France, Italie, Espagne, Allemagne, Royaume Uni...)
- Europe de l'Est (Grèce, Pologne, République Tchèque, Roumanie...)
- Europe du Nord (Norvège, Suède, Danemark, Finlande...)

Les grands courants d'Art et les changements historiques qui ont influencé le patrimoine mondial: Les grands courants d'Art et les changements historiques qui ont influencé le patrimoine et le mode de vie.

Démarches d'apprentissage

Cours magistral

Exercices, réflexion... en équipe ou individuellement

Réalisation de travaux en équipe ou individuellement, avec présentation orale

Dispositifs d'aide à la réussite

Evaluation formation des travaux à la demande de l'étudiant. Questions-réponses sur la matière vue en introduction de chaque cours.

Remarque: le délégué de classe recevra la totalité des documents et des notes vues à la fin de chaque cours.

Sources et références

Dictionnaire Robert des Noms Propres

Le Bordas de l'Histoire de l'Art

Les 1001 sites architecturaux (Flammarion)

Dictionnaire touristique (Robert Pailhes)

Guide vert Michelin

Toutes les sources sont reprises dans le support déposé sur ConnectED au regard de l'UE/AA.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Supports powerpoint

Films documentaires

Notes de cours personnelles

Remarque: le délégué de classe recevra une copie du "Power Point" à la fin de chaque cours.

Modalités opérationnelles, notes de cours, PPTs ou autres supports, vadémécum, directives seront déposés sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q1:Néant

Q2: Examen écrit sur l'ensemble de la matière (2h)

Q3: Examen écrit sur l'ensemble de la matière (2h)

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique complémentaire faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée. Par ailleurs, si l'activité pédagogique est obligatoire, l'étudiant est ajourné.

Les modalités d'évaluation seront déposées sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

Les étudiants « diplômables » en janvier

L'évaluation est réorganisable en janvier, et le contenu de l'évaluation portera:

-à la 1ere session:sur la matière du Q2 de l'année N-1

Les modalités seront les mêmes que celles mentionnées pour le Q3.

-à la 2e session:sur la matière du Q2 de l'année N-1

Les modalités seront les mêmes que celles mentionnées pour le Q3.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en management du tourisme et des loisirs

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Formation sociale et culturelle			
Ancien Code	4_ECTO1B14CLTB	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COTO1142		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Didier SAINT-JEAN (didier.saint-jean@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage s'inscrit dans l'unité d'enseignement Culture. Elle vise à développer les dimensions sociales et culturelles rencontrées dans le secteur du tourisme.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de :

- définir, identifier, expliciter et illustrer des éléments culturels au niveau national
- identifier les éléments déontologiques d'un contexte factuel déterminé et mener une réflexion.
- Expliquer, transmettre voire vulgariser les notions culturelles et sociales de notre pays.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Culture

Diversité culturelle (approche anthropologique, linguistique, religieuse)

Culture et savoir-vivre

Patrimoine immatériel

Démarches d'apprentissage

Cours magistral

Exercices, réflexion... en équipe ou individuellement

Réalisation de travaux en équipe ou individuellement, avec présentation orale

Dispositifs d'aide à la réussite

Evaluation formation des travaux à la demande de l'étudiant. Questions-réponses sur la matière vue en introduction de chaque cours.

Remarque: le délégué de classe recevra la totalité des documents et des notes vues à la fin de chaque cours.

Sources et références

Dictionnaire Robert des Noms Propres

Le Bordas de l'Histoire de l'Art

Les 1001 sites architecturaux (Flammarion)

Dictionnaire touristique (Robert Pailhes)

Guide vert Michelin

Toutes les sources sont reprises dans le support déposé sur ConnectED au regard de l'UE/AA.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Supports powerpoint

Films documentaires

Notes de cours personnelles

Remarque: le délégué de classe recevra une copie du "Power Point" à la fin de chaque cours.

Modalités opérationnelles, notes de cours, PPTs ou autres supports, vadémécum, directives seront déposés sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q1: Evaluation écrite sur l'ensemble de la matière vue en Q1 (2h)

Q2: Examen écrit sur l'ensemble de la matière vue en Q2 (2h)

Q3: Examen écrit sur l'ensemble de la matière (2h)

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique complémentaire faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée. Par ailleurs, si l'activité pédagogique est obligatoire, l'étudiant est ajourné.

Les modalités d'évaluation seront déposées sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

Les étudiants « diplômables » en janvier

L'évaluation est réorganisable en janvier, et le contenu de l'évaluation portera:

-à la 1ere session: sur la matière du Q1 de l'année N et le Q2 de l'année N-1

Les modalités seront les mêmes que celles mentionnées pour le Q3.

-à la 2e session: sur la matière du Q1 de l'année N et le Q2 de l'année N-1

Les modalités seront les mêmes que celles mentionnées pour le Q3.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Eve	70	Exe	30	Exe	100

Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose,

L'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).